



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060318

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 6234
N/REF : 8/06/2025 0H27 C:024055 I:08840
V/REF : Contrat N°006234 du 01/01/2007

SDC 'ST Gilbert/Gildas'
C/O REGIE MONPLAISIR
31 BIS RUE ST NESTOR
69008 LYON

IMMEUBLE : ST GILDAS/ST GILBERT
6/8, RUE ANTOINE LUMIERE
33, RUE LEO & MAUR.TROUILLET
69008 LYON

Vaulx en Velin, le 03 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N°6 - VMC
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme L. PESENTI

ENTRETIEN DU BLOC MOTEUR DE LA V.M.C. ALDES TYPE V.E.C.382 B

RAMONAGE DE 8 GAINES DE VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE DE 8 NIVEAUX

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juin de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}' - \text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement d'indice en décembre 2008).

ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.

ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/01/2025

Prix de base du contrat : 368,00

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 11/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 12/2024 Valeur : 142,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 1 moteur(s) de V.M.C.	2/AN	279,49	279,49
1,00	Nettoyage 8 gaine(s)Verticale(s) VMC	1/AN	222,08	222,08



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060318

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	501,57
T.V.A. a 10,00%	50,15
TOTAL T.T.C.En EURO	551,72

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.